

A cette règle, l'État ne fait pas exception; il a pour mission, disait Pie XII, de « rendre plus aisée à la personne humaine, dans l'ordre temporel, la réalisation de la perfection physique, intellectuelle et morale »; même le bien commun dont il a la charge doit « trouver sa loi primordiale... dans le développement harmonieux et dans la perfection naturelle de l'homme, à quoi le Créateur a destiné la société en tant que moyen » (*Summi Pontificatus*, 1939, nos 46-47).

Empruntons, pour résumer, au P. Delos, O. P., ses formules bien frappées:

Le bien de l'homme, voilà le but; l'utilisation des forces sociales, le moyen; et toute doctrine qui adopte une autre idée directrice, fût-ce l'unité de race, la grandeur de la nation, la force et la gloire de l'État, renverse l'ordre des valeurs; elle est amenée à utiliser l'homme comme instrument périssable au service de fins qui n'ont point sa valeur d'éternité. (*Semaine sociale de France*, Reims, 1933, p. 52, note 1.)

* * *

Si maintenant, appliquant ces principes, on nous pose la question: pour qui l'État au Canada? pour qui l'État québécois? une seule réponse est valable: ni l'État central, ni l'État québécois, ni aucun autre État provincial, ne sont pour eux-mêmes, ne sont à eux-mêmes leur propre fin, ni ne constituent une valeur absolue à laquelle les citoyens seraient tout entiers subordonnés et dont ils tiendraient originellement leurs droits et leurs libertés. De plus, ajouterons-nous, au Canada ni l'État central, ni l'État québécois, ni n'importe quel autre État provincial, ne sont de droit au service exclusif d'une collectivité particulière élue: une race, une classe sociale ou une communauté ethnique, avec laquelle ils s'identifieraient nécessairement et dont les

fins particulières s'imposeraient à eux comme les seules normes de leur politique. Que si cela de fait se produisait, il faudrait y voir une perversion de l'État, en même temps qu'une menace grave aux droits et aux libertés de la personne humaine.

Car chez nous, comme partout, l'État, qu'il s'agisse de l'État central, de l'État québécois ou de n'importe quel autre État provincial, doit être en définitive au service de l'homme, au service du bien de la personne humaine et de toutes les personnes humaines qui vivent sur son territoire. Sa raison d'être finale est la perfection de l'homme, et sa tâche la plus essentielle est de protéger la liberté qu'ont les personnes confiées à ses soins, de se développer spirituellement.

Ces considérations, dira-t-on, sont bien abstraites et ne renseignent guère encore sur le rôle concret de l'État dans notre collectivité. Soit. Il fallait cependant qu'au point de départ d'une étude sur l'État, tout cela fût dit. Qu'on l'avoue ou non, les différentes opinions qui s'expriment aujourd'hui impliquent une base doctrinale, même quand leurs auteurs prétendent s'inspirer de données purement sociologiques. J'ai tenu à montrer que, pour le chrétien, cette base doctrinale ne peut être que la conception spiritualiste de l'homme et de sa fin; à signaler aussi que fatalement, là où l'on nie cette conception spiritualiste, on aboutit à faire de l'homme l'esclave de la collectivité.

Sans doute, en sommes-nous encore à des réflexions très générales; elles se préciseront peu à peu, je l'espère, car déjà sur notre route se dresse une seconde interrogation, intimement liée à la première et son complément indispensable, interrogation à laquelle il nous faut maintenant répondre: *pour quoi l'État?*

*Conseils d'orientation économique,
planification et économie concertée — II*

LE CHÔMAGE, MAL CHRONIQUE ?

Irénée DESROCHERS, S. J.

IL EST ASSEZ INUTILE de parler d'économie concertée à ceux qui rejettent toute planification. Puisqu'elle est une façon particulière d'envisager la planification démocratique et efficace, avec un cadre institutionnel et une méthode de travail spécifiques en sa mise en œuvre, l'économie concertée exige d'abord, comme première étape, que nous nous mettions d'accord sur le bien-fondé et la nécessité de la planification elle-même. C'est, d'ailleurs, la marche que suivent souvent les experts français qui veulent présenter et défendre le concept de l'économie concertée.

L'idée de la planification économique, malgré tous ses progrès, n'est pas encore universellement acceptée chez nous; encore moins est-elle appliquée à l'économie, dans une véritable politique économique d'ensemble, soit au palier provincial du Québec, soit au palier national. Malgré les interventions actuelles de l'État, l'activité économique se poursuit, dans une large mesure, avec, comme toile de

fond, un libéralisme économique pratique encore assez prononcé.

En tout cas, dans notre type d'économie mixte, des entreprises privées côtoient des gouvernements dont l'activité économique est assez imposante pour qu'on les considère parmi les grands agents économiques. Dans ce milieu, les corps intermédiaires n'ont pas encore réussi à exercer toute l'influence qui leur revient.

Devant les problèmes graves que ce type d'économie sans coordination suffisante ne sait pas résoudre, comment ne pas admettre qu'il est aussi « mêlé » que mixte? Il nous manque, aux différents sommets de la hiérarchie économique, la claire organisation rationnelle des données de nos problèmes d'ensemble en un schéma orienté vers l'action. En conséquence, et bien malheureusement, notre économie est, depuis quelque temps au moins, plutôt déconcertée.

Le problème qui d'abord saute aux yeux est celui du chômage; c'est notre problème numéro un.

En 1953, une « bonne » année, le Canada avait seulement 162,000 chômeurs. Les deux années suivantes, il en eut en moyenne environ 250,000. L'année 1956, avec ses 197,000 chômeurs, nous donna un peu de répit. Mais depuis au moins juillet 1957, donc depuis 3 ans et trois quarts sans arrêt, le Canada a un chômage nettement plus élevé. En 1957, il avait 278,000 chômeurs; en 1960, 448,000; et en février 1961, nous étions rendus au niveau de 719,000 chômeurs. Est-ce le sommet? Peut-être pas. Mars est souvent pire que février.

Le Canada, en ce moment, a plus de chômeurs qu'il n'en a jamais eu depuis plus de 20 ans. En chiffres absolus, il en a sensiblement autant que pendant chacune des années de la crise, de 1934 à 1939. Il a presque autant de chômeurs qu'il en eut au creux même de la grande dépression, quand, en juin 1932, le nombre des chômeurs atteignit environ 741,000, et, en juin 1933, environ 826,000. Le Canada a aujourd'hui autant de personnes dans l'armée inactive de ses chômeurs qu'il eut d'effectifs dans ses forces militaires en 1943.

La région du Québec a sa grosse part, puisqu'en février 1961, elle avait 260,000 chômeurs, chiffre qu'elle n'a jamais connu depuis la grande dépression des années trente.

Les États-Unis, un peu moins atteints que le Canada en ce moment, avaient pourtant, en février, 5,700,000 chômeurs. Il faut remonter jusqu'à 1940 pour trouver chez eux un chiffre aussi élevé.

Tous ces chiffres, cependant, ne deviennent réellement et pleinement significatifs qu'à partir du moment où nous avons des points de repère pour établir des comparaisons en tenant compte de certaines proportions, et que nous fixons une norme de chômage maximum jugé inévitable. C'est pourquoi il est si utile de s'exprimer en pourcentages.

Chômage normal

Dans une société qui se veut à la fois libre et soucieuse de progrès économique, une certaine mesure de chômage est inévitable. Le mémoire du Congrès du Travail du Canada, qui fut signé par M. Claude Jodoin, et présenté, en janvier de cette année, au Comité spécial du Sénat canadien ayant à l'étude la main-d'œuvre et l'emploi, citait la norme donnée par Lord Beveridge: 3% de la main-d'œuvre, en chômage, peut se concilier avec le concept de « plein » emploi. L'économiste canadien de Toronto, M. F. T. Denton, utilisait lui aussi, devant ce Comité du Sénat, pour certaines projections, le chiffre de 3%, indiquant ainsi implicitement, mais clairement, que ce pouvait être là une norme pour le Canada.

Walter W. Heller, président du *Council of Economic Advisers* au service du Président des États-Unis, proposait, devant le comité économique conjoint du Congrès, 4% comme taux de chômage « raisonnable ». Son opinion serait-elle quelque peu colorée par ses attaches politiques au Président Kennedy? Ou traduit-elle simplement une volonté de s'accorder aux très grandes difficultés que présente la réalisation du « plein » emploi en très courte période? Toujours est-il que l'économiste réputé, Paul A. Samuelson, que des revues populaires ont appelé *Mister Economics*, président de la grande association des économistes américains, conseiller lui aussi de Kennedy, mais

conseiller officieux, vient d'affirmer que 3%, plutôt que le 4% « intérimaire » projeté par le gouvernement Kennedy, devrait être l'objectif. D'ailleurs, Heller a admis lui-même que le plein emploi avec 4% de la main-d'œuvre en chômage représente un objectif « modeste ». Et voilà maintenant que selon la remarque de Samuelson, des représentants du gouvernement Kennedy proposent comme objectif immédiat de réduire le chômage en 1962 à 4%, pour viser, plus tard, le 3%, comme la véritable cible normale en longue période.

Les faits eux-mêmes servent évidemment à trouver une norme, dans la mesure où l'on peut soutenir que ce qui s'est fait peut se faire. La performance accomplie par l'économie canadienne, par exemple, de 1947 à 1953 inclusivement, semble indiquer que le taux de 3% est fort possible au Canada, puisque, de fait, la moyenne du chômage, pendant ces sept années consécutives, fut seulement de 2.7%, avec des chiffres aussi bas que 2.3% en 1948 et 2.2% en 1947, et des taux inférieurs à 3% tous les ans sauf 1950, qui eut 3.6%. Il est vrai que nous eûmes l'influence de l'après-guerre puis celle de la guerre de Corée. Il reste que ces chiffres demeurent des réalités pour tous ceux qui veulent que l'économie, en temps de guerre plus ou moins froide, et même en temps de paix, fonctionne, à l'avenir, à peu près aussi bien qu'en temps d'après-guerre. Il ne faudrait tout de même pas soutenir, surtout devant les victimes du chômage, à moins que la preuve n'en soit bien établie, qu'on ne peut absolument pas, en théorie, en dehors du cas de guerre et de ses suites, avoir le « plein » emploi sans un taux d'au moins 4%. Comme si la société économique de demain ne pouvait — comme elle le peut et le doit, — en s'organisant plus rationnellement, mieux fonctionner que celle d'il y a 10 ou 20 ans, et même que celle d'aujourd'hui.

Accorder, en tout cas, qu'il faut 4% de chômage à notre concept pratique du « plein » emploi, c'est peut-être concéder beaucoup à notre société. Il devrait être plutôt gênant de s'en contenter, devant le malheur des autres. Car, en 1954, le chômage au Canada fut, en moyenne, de 4.6%, et en 1955 de 4.4%, alors que les effets, sur l'économie canadienne, de la deuxième grande guerre et de la guerre de Corée, étaient, semble-t-il, passés; et pourtant, en 1956, le niveau du chômage retomba à moins de 4%, c'est-à-dire à 3.4% seulement. Nous pourrions faire mieux.

N'oublions pas que Beveridge, dans son fameux rapport de 1944, *Full Employment in a Free Society*, avoue que le taux de 3% de chômage paraît plutôt un choix prudent, une cible pas trop difficile (*a conservative aim*), qu'une espérance exagérée.

L'expérience subséquente faite par le Royaume-Uni confirme ce jugement du prudent Beveridge. En effet, pendant la période de douze années qui s'étend de la fin de 1948 à 1960, le taux moyen fut de 1.7%; et de 1949 à 1957, pendant une période de neuf années, il fut de 1.6%. En 1955, le taux moyen descendit jusqu'à 1.2%. Depuis au moins douze ans, le taux moyen annuel, et même le taux mensuel, n'a jamais dépassé 3%; et le taux atteignit son sommet, c'est-à-dire exactement 3%, pendant deux mois seulement, soit en janvier et en février 1959.

Les façons de définir et de mesurer le chômage, au Royaume-Uni et au Canada, ne sont probablement pas comparables entre elles à la lettre; des économies différentes peuvent exiger des taux de chômage inévitable légèrement différents. Mais l'expérience du Royaume-Uni, auquel

Beveridge appliquait son 3%, reste très éloquent. Tellement que les économistes anglais Iles et Tucker ont écrit récemment que, d'une part, un taux de chômage aussi bas que 1 ou 1.5% a nui à l'économie de la Grande-Bretagne, parce qu'il a entraîné un trop basse mobilité de la main-d'œuvre, et, d'autre part, que le taux de Beveridge, le fameux 3%, n'a rien de sacré, puisqu'un taux de 2 à 2.5%, selon toute probabilité, suffirait à assurer à la main-d'œuvre la mobilité désirable.

Avec le progrès de la science économique, l'étude comparative de l'expérience des 15 dernières années et une meilleure application d'une saine politique économique, on comprend que les experts aient tendance, *aujourd'hui*, à donner comme norme un taux maximum plus bas que celui auquel certains songeaient, il y a quelques années, quand ils parlaient plus facilement de 5 ou de 6%. Samuelson propose à l'économie américaine l'objectif de 3%, plutôt que de 4%; il n'est probablement pas trop rêveur.

Chômage anormal

Nous voilà donc plus en mesure de juger le niveau du chômage que connaît le Canada et, en particulier, la province de Québec depuis quelques années.

Le taux annuel du chômage, au Canada, après avoir été de 4.6% en 1954, de 4.4 en 1955 et de 3.4 en 1956, a pris une allure très inquiétante, surtout depuis juillet 1957. Depuis trois ans et trois quarts, en effet, le Canada a un taux moyen de 6.6%. Depuis juillet 1960, le taux mensuel, en éliminant les variations saisonnières, fut, tous les mois, supérieur à 7%; en décembre 1960, il atteignait 7.9%.

Le Québec ne tire pas d'arrière quand il s'agit de chômage. Après avoir eu un taux de 2.5 en 1951, de 3.1 en 1952 et de 3.3 en 1953, il a, pendant quatre ans, de 1954 à 1957 inclusivement, un taux moyen de 5.5%. Il marque un record en atteignant, en moyenne, pendant les trois dernières années, de 1958 à 1960, le niveau de 8.4; en 1960, 9.0; et en février 1961, environ 10 à 11 — (c'est à ce chiffre que le taux mensuel de 14.5% aboutit sans doute, après qu'on a déduit l'effet particulier du chômage saisonnier). Voilà donc que du début de 1957 à mars 1961, soit une période de 51 mois de file, le taux moyen se sera maintenu à 7.9%.

Le sort du Québec apparaît encore mieux quand on le compare à celui du Canada dans son ensemble, et surtout à celui de l'Ontario. Depuis onze ans, le Québec a un taux qui est, en moyenne, à peu près un tiers plus élevé que le taux du Canada lui-même.

Une comparaison avec l'Ontario ouvre les yeux. Le Québec, pendant les onze dernières années, a eu, en moyenne, un taux qui est 83% plus élevé que celui de l'Ontario, c'est-à-dire un taux pas bien loin du double. Et pourtant la main-d'œuvre, pendant tout ce temps, a augmenté un peu plus rapidement en Ontario qu'au Québec, l'Ontario recevant plus de deux fois et, quelques années, trois fois plus d'immigrants que le Québec. L'Ontario, pendant huit années consécutives, de 1950 à 1957 inclusivement, a eu un taux moyen d'environ 2.3% seulement.

L'économie canadienne est si intimement liée à celle des États-Unis qu'un chômage excessif chez ce voisin puissant conditionne en partie l'état du chômage chez nous. Or, aux États-Unis, le taux moyen du chômage, après avoir été de 2.9% en 1953, passa à 5.6 en 1954 et revint à 4.3 de

1955 à 1957. Mais durant les trois années suivantes le taux moyen s'est maintenu à 6%; en février 1961, le taux mensuel, compte tenu des variations saisonnières, était rendu à 7%. On comprend que le ministre canadien du Travail et le secrétaire américain au Travail aient décidé d'étudier ensemble, à Washington, en avril, certains problèmes communs aux deux pays, entre autres, celui du chômage.

Le caractère de notre situation ressort encore mieux quand nous tentons une comparaison avec certains pays européens. Bien que leurs chiffres ne soient pas strictement comparables aux nôtres, il est intéressant de lorgner de ce côté un instant, — comme pour entrevoir le fruit défendu, — puisque le Bureau international du Travail nous y invite en les plaçant côte à côte. De 1957 à 1960 inclusivement, la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest eut un taux moyen de chômage de 2.6%; les Pays-Bas, 1.6; la Norvège, 1.9; la Suède, 2%. En 1960, la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest avait seulement 1.2% de chômage; les Pays-Bas, 1.2; la Norvège, 1.7; la Suède, 1.4%. Il y a là de quoi mettre l'eau à la bouche aux Canadiens et aux Américains affligés du chômage.

Les prévisions, pour la longue période, sont beaucoup plus inquiétantes que la situation présente. Dans son rapport spécial remis au président Kennedy en janvier, Samuelson note que l'économie américaine souffre de fatigue chronique; dorénavant, une récession même modeste impliquera un chômage tel qu'il sera « un problème social grave ». Kennedy vient d'admettre qu'une « reprise » des affaires, cet été, pourrait fort bien laisser aux États-Unis un résidu de 6 ou 7% de chômage. Dans quelques années, vers 1965, si on laissait aller les choses, les États-Unis, prétend un ancien président du *Council of Economic Advisers*, pourraient bien avoir 10 ou 11 millions de chômeurs. Le Canada, toute proportion gardée, serait assez dans la même situation.

La maladie du chômage, dans notre type d'organisation actuel, est devenue *chronique*. La main-d'œuvre augmente chaque année sans se demander si notre société a ou n'a pas résolu la question du chômage. Même si l'emploi augmente, comme en ce moment, le chômage augmente lui aussi, dès que l'accroissement de la main-d'œuvre est supérieur à celui de l'emploi. De plus, le délicat problème de l'automatisation, du point de vue de l'emploi, appelle à son heure une solution.

Les signes de mauvais augure sont déjà là. A la suite de chacune des dernières récessions au Canada, le taux du chômage s'est fixé, d'une fois à l'autre, à un niveau plus élevé. Comme la main-d'œuvre canadienne peut augmenter chaque année de 1.5 à 2.5% environ, on voit quel problème se prépare chez nous.

*
* *

Notre chômage actuel, avec ce qu'il implique pour l'avenir, est la honte d'un pays jeune et riche. Ce malthusianisme économique, qui s'applique d'abord à nos ressources les plus riches, nos ressources humaines, est-il vraiment excusable? Le maire d'une de nos municipalités en vue, homme d'affaires lui-même, ne vient-il pas de dire que la situation présente du chômage est « incompréhensible » dans un pays comme le nôtre? Oui, c'est un non-sens (malgré toutes les explications qu'on en donne), en

même temps qu'un scandale et une tragédie. Mais il est à peine moins incompréhensible que l'on ne saisisse pas toujours, aujourd'hui, que l'heure de la planification démocratique efficace, pour appuyer la libre entreprise, est arrivée. Depuis quelques semaines au moins!

Il ne s'agit pas seulement de se demander ce que vaut au Canada l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations-Unies en 1948: « Toute personne a droit au travail. » Encore un peu de temps, et il s'agira aussi de savoir si Krouchtchev s'est

ENEZ VOIR LA CHINE AGRICOLE!

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

D'APRÈS LE CALENDRIER CHINOIS, 1958 était l'année du chien. Elle le fut, en effet, grâce au camarade Mao Tsé-tong. Ce génie inventa, en cette seule année, le grand bond en avant, l'acier de village et les communes populaires avec ses unités de couture, de lessivage, d'habillement, ses crèches, ses jardins d'enfants (sans jouets), ses « maisons de bonheur » pour les vieillards, ses réfectoires communautaires, ses cantines mobiles.

Ainsi disparaissait, dans ce qui fut, à coup sûr, le plus fantastique phénomène de notre temps, l'institution de la famille et, avec elle, — pour parler le langage d'un sain matérialisme, — la cuisine chinoise raffinée, variée, aux mélanges surprenants: la deuxième du monde, admettent les Français... Année du chien, année de chien, dira, sans doute, un jour, le proverbe chinois.

Peitaiho

Venez voir la Chine agricole! L'acte de naissance des « communes populaires » porte la date du 29 août 1958. Le lieu: Peitaiho, ville de la province du Hopei, où s'était réuni, du 17 au 30 août, le Comité central. Mais, déjà en avril, dans la province du Honan, au sud du fleuve Jaune, on avait procédé à la fusion des fermes collectives. A la fin de juillet, 5,376 fermes collectives avaient été transformées en 208 communes populaires. La première en date s'appela *Spoutnik*, puisqu'on partait pour la gloire... d'un nouveau monde. Elle groupait 9,369 familles et 43,263 personnes. Ceux qui, cet été-là, avaient visité la Chine agricole n'en avaient rien dit, n'en ayant rien vu. Ce n'est qu'après une tournée de Mao dans la province natale que, le 18 août, le *Quotidien du peuple* consacre au mouvement un long rapport et ce n'est que le 29 août, que le Comité central, réuni à Peitaiho, adopte un texte sur « l'établissement des communes populaires dans les régions rurales ».

Les Communes populaires sont une « conséquence inéluctable du cours des événements ». « Unités sociales de base de la société communiste », elles appartiennent encore à la phase de la « construction du socialisme », la propriété y étant collective et non du peuple entier. Pour celui qu'illumine le marxisme, la distinction est fondamentale. Toutefois, « la propriété collective contient déjà des éléments de propriété par le peuple entier », et les gages de sa propre transformation. Le texte, d'une phraséologie pédestre, continue, annonçant de plus belles choses encore:

trompé lorsqu'il a prédit à nos « capitalistes »: « Nous vous enterrerons. » Notre gaspillage sans nom, à la face des nombreux peuples pauvres et affamés de l'univers, crie vengeance. D'Onan, il a été dit: « Son action déplut au Seigneur, qui le fit aussi mourir. » (*Genèse*, 38, 10.)

Nous étudierons plus concrètement, la prochaine fois, les pertes économiques dues au chômage et à une croissance économique inférieure.

11 avril 1961.

Après quelques années, quand le produit social augmentera et que la conscience communiste des masses s'élèvera considérablement, quand l'éducation se généralisera, les différences entre ouvriers et paysans, entre villes et campagne, entre manuels et intellectuels (héritages du passé qui auront inévitablement subsisté au régime socialiste), ainsi que les survivances du droit bourgeois qui sont le reflet de ces différences, disparaîtront graduellement. La fonction de l'État se limitera alors à protéger le pays d'une agression extérieure: il n'aura plus de fonction intérieure. Le pays entier entrera dans l'ère du communisme et le principe qui sera appliqué sera celui de « chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ».

En attendant, le principe en vigueur est toujours « à chacun selon son travail », non « à chacun selon ses besoins ». Il fallait s'y attendre...

On ne s'imaginera jamais quels cris de joie accueillirent l'annonce de la première aube communiste. Même le Comité central du parti avait mal calculé les transports d'impatience des masses chinoises, leurs désirs impétueux de tout détruire pour tout recommencer à neuf sur « l'unité sociale de base de la société communiste ». Dès la fin de septembre, 112,240,000 familles, soit 90.4% des familles rurales de tout le pays, s'étaient organisées en 23,397 communes comptant en moyenne près de 4,800, certaines jusqu'à 10,000 et même 20,000 familles. Le texte du Comité central parlait de « 3 ou 4 ans et un peu plus ailleurs »: un mois avait suffi.

La presse triomphait, évidemment. *Jeunesse chinoise*, organe officiel de la Ligue de la jeunesse communiste, écrit (27 septembre 1958):

On ne voit plus le phénomène des familles cuisant leur nourriture et élevant leurs enfants, chacune de leur côté. Les cadres des familles individuelles tels qu'ils ont existé sont complètement brisés...

Le *Quotidien du peuple* (16 décembre 1958), de son côté, dépeint ce qu'est l'homme à ce stage du socialisme:

La vie d'un homme aujourd'hui, c'est deux épaules, une bouche, une couverture, un outil, un ventre à remplir, peiner sur le travail auquel on vous dit de peiner, aller là où l'on vous dit d'aller. Y a-t-il encore quelque chose qui ressemble à une famille?

Non! répondent avec une explosion d'enthousiasme les femmes. La machine est mon mari; l'usine, ma famille. Comment avons-nous pu avoir des idées aussi saugrenues que de rapiécer la culotte de nos enfants, et de préparer du thé au jasmin pour nos maris? D'ailleurs, les femmes ont dû